

Compte rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2008

Présents (23) : M. Decolin, Mme Fontanier, MM. Pruvost, Jozeau, Derkaloustian, Mme Berségol, M. Caron, Mme Paisant, MM. E. Richard, A. Richard, Chebak, Mme Dumortier, Mlle Duwer, Mmes Bagur, Piana-Borci, MM. Menveux, Lecaille, Mmes Lafortune, Le Gluher, M. Decombes, Mme Déchamps, M. Dessoude et Mme Gibier.

Absents ayant donné procuration (4) : Mmes Antoine, Chiocchia, MM. Etcheverry et Delrue.

Décisions municipales : marché passé avec l'entreprise *Parthenay* pour le lot plomberie du marché d'extension de la mairie et convention passée avec le CIG pour la médecine professionnelle.

Délibération 2008-30 : Indemnités de fonction

(rapporteur : M. le Maire).

Le montant des indemnités est codifié par des textes selon l'importance de la commune. Pour le maire et les adjoints, il est calculé en pourcentage de l'indice brut 1015 de la Fonction publique et pour les conseillers délégués, en pourcentage de 43 % de ce même indice.

Le Conseil vote, à l'unanimité, les indemnités suivantes :

Maire : 55 % de l'indice 1015 (majoré de 15 % commune chef-lieu de canton), 1^{ère} adjointe : 22 %, 2^e adjoint : 20 %, adjoints suivants : 14,30 % ;

1^{er} conseiller délégué : 33,20 % de 43% de l'indice 1015, 2^e et 3^e : 18,80 %.

Délibération 2008-31 : Délégations données au maire au titre de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales (rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil délègue par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (opposition) au maire pour la durée de son mandat, les attributions prévues à l'article L2122-22.

Délibération 2008-32 : Création des commissions et désignation des membres (rapporteur : M. le Maire).

Le maire propose la création de 7 commissions :

1^{ère} commission : Finances ;

2^e commission : Travaux, entretien du patrimoine, accessibilité, environnement et développement durable ;

3^e commission : Petite enfance, affaires scolaires et périscolaires ;

4^e commission : Action et animation sociales ;

5^e commission : Vie culturelle et associative, animation commerciale, tourisme ;

6^e commission : Urbanisme, sécurité des bâtiments ;

7^e commission : Promotion et développement du sport.

Le Conseil désigne, à bulletin secret, à l'unanimité, les membres des commissions :

1^{ère} commission : M. Pruvost, Mme Fontanier, M. Jozeau, Mme Antoine, M. Derkaloustian, Mme Berségol, M. Caron, Mme Paisant, MM. E. Richard, A. Richard, Chebak, Decombes et Dessoude ;

2^e commission : M. E. Richard, Mme Dumortier, Mlle Duwer, M. Etcheverry, Mme Bagur, et M. Dessoude ;

3^e commission : Mmes Paisant, Fontanier, M. Pruvost, Mmes Piana-Borci, Le Gluher et Gibier ;

4^e commission : Mmes Fontanier, Paisant, Chiocchia, Lafortune, Le Gluher et Déchamps ;

5^e commission : Mme Antoine, M. Derkaloustian, Mmes Berségol, Chiocchia, Bagur et Déchamps.

6^e commission : MM. Jozeau, Pruvost, E. Richard, A. Richard, Menveux et Decombes.

7^e commission : MM. A. Richard, Derkaloustian, Mme Berségol, MM. Menveux, Lecaille et Dessoude.

Délibération n°2008-33 : Détermination du nombre de membres élus au sein du Centre Communal d'Action Sociale (rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil fixe, à l'unanimité, à 6 le nombre de membres du Conseil d'administration.

Délibération 2008-34: Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil désigne à l'unanimité, les membres suivants (le maire est Président de droit) :
Mme Fontanier, MM Caron, A. Richard, Mmes Chiocchia, Lafortune et Gibier.

Délibération 2008-35 : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil désigne, à l'unanimité, les membres suivants (le maire est Président de droit) :
M. Pruvost, MM. Caron, E. Richard, Menveux et Decombes, membres titulaires ;
M. Jozeau, Mme Duwer, MM. A. Richard, Chebak, Mme Déchamps, membres suppléants.

Délibération 2008-36 : Désignation des membres de la Caisse des Écoles et des Œuvres scolaires (rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil désigne, à l'unanimité, les membres suivants (le maire est Président de droit) :
Mme Fontanier, M. Derkaloustian, Mmes Paisant, Bagur et Gibier.

Délibération 2008-37 : Désignation des membres pour la communauté de communes du Pays de France (rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil désigne, à l'unanimité, les membres délégués suivants :
MM. Decolin, Pruvost, Jozeau et Mme Duwer, membres titulaires ;
Mme Berségol, MM. Etcheverry, Lecaille et Decombes, membres suppléants.

Délibération 2008-38 : Désignation des membres pour le Syndicat intercommunal d'exploitation des champs captants (eau potable) (rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil désigne, à l'unanimité, les membres suivants :
MM. Decolin et Pruvost, membres titulaires ;
MM. Caron et Decombes, membres suppléants.

Délibération 2008-39 : Désignation des délégués au SICTEUB (assainissement) (rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil désigne, à l'unanimité, les membres suivants :
MM. Decolin et Caron, membres titulaires ;
MM. Richard et Decombes, membres suppléants.

Délibération 2008-40 : Désignation des délégués du SIABY (rivières) (rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil désigne, à l'unanimité, les membres suivants :
MM. Decolin et E. Richard, membres titulaires ;
MM. Caron et Decombes, membres suppléants.

Délibération 2008-41 : Désignation des délégués du Syndicat intercommunal de gestion du C.E.S

(rapporteur : M. le Maire).
Le Conseil désigne, à l'unanimité, les membres suivants :
MM. Decolin et Caron, membres titulaires ;
Mmes Berségol et Déchamps, membres suppléants.

Délibération 2008-42 : Désignation des délégués du Syndicat intercommunal pour la construction du lycée de Luzarches

(rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil désigne, à l'unanimité, les membres suivants :

MM. Decolin et Caron, membres titulaires ;

Mme Antoine et M. Decombes, membres suppléants.

Délibération 2008-43 : Désignation des délégués au Parc Naturel Régional Oise Pays de France

(rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil désigne, désigne par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (opposition), les membres suivants :

M. Decolin, membre titulaire et M. E. Richard, membre suppléant.

Délibération 2008-44 : Désignation des délégués au Syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val d'Oise.

M. le maire propose que soient désignés :

- M. Eric Richard, en qualité de membre titulaire
- M. Gérard Caron, en qualité de membre suppléant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (opposition) les membres délégués au Syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val-d'Oise.

Délibération 2008-45 : Désignation des membres au Conseil d'administration de la maison de retraite.

Vu le décret n°61-219 du 17 février 1961 modifiant l'article 16 alinéa 1 et 2 du décret n°58 – 1202 du 11 décembre 1958 relatif aux commissions Administratives des Hôpitaux et Hospices publics,

M. le Maire propose que soient désignés :

- M. Patrick Decolin, Maire
- M. Jacques Pruvost
- M. Gérard Caron

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (opposition) les membres délégués au Conseil d'administration de la maison de retraite du Va-d'Ysieux.

Délibération 2008-46 : Désignation de délégués au Conseil d'administration du C.E.S.

Vu l'article 4 du décret n°68-968 du 08 novembre 1968 relatif aux conseils d'administration des établissements d'enseignement public au niveau du second degré ; Vu l'article 5 de l'article I de l'arrêté ministériel du 16 septembre 1969 modifié par l'arrêté du 08 octobre 1971 ; Vu la circulaire du 30 août 1985 publié au J.O du 31 août 1985,

M. le Maire propose que soient désignés

- Mme Anne-Marie Paisant, en qualité de membre titulaire
- M. Gérard Caron, en qualité de membre suppléant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (opposition) les membres délégués au Conseil d'administration du C.E.S.

Délibération 2008-47 : Désignation de délégués au Conseil d'administration du lycée.

Vu l'article 4 du décret n°68-968 du 08 novembre 1968 relatif aux conseils d'administration des établissements d'enseignement public au niveau du second degré ; Vu l'article 5 de l'article I de l'arrêté ministériel du 16 septembre 1969 modifié par l'arrêté du 08 octobre 1971 ; Vu la circulaire du 30 août 1985 publié au J.O du 31 août 1985,

M. le Maire propose que soient désignés :

- M. Patrick Decolin
- M. Rudy Etcheverry, en qualité de membres titulaires

- Mme Françoise Antoine
- M. Éric Richard, en qualité de membres suppléants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (opposition) les membres délégués au Conseil d'administration du lycée Gérard-de-Nerval.

Délibération 2008-48 : Désignation de représentants à la Commission administrative paritaire du Centre de Gestion.

M. le maire propose que soient désignés :

- M. Gérard Caron
- M. Bertrand Lecaille
- Mme Béatrice Chiocchia, en qualité de membres titulaires

- M. Alain Derkaloustian
- M. Eric Richard
- Mlle Laurence Duwer, en qualité de membres suppléants

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (opposition) les membres délégués à la Commission administrative paritaire du Centre de Gestion.

Délibération 2008-49 : Désignation des membres délégués au CNAS.

En application de l'article 10 des statuts et suite au renouvellement général des conseils municipaux, il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué communal pour le collège des élus et représenter la commune de Luzarches au Centre National Action Sociale

M. le Maire propose que soient désignés :

- M. Gérard Caron, en qualité de membre titulaire
- Mme Nadine Déchamps, en qualité de membre suppléant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (opposition) les membres délégués au CNAS.

Délibération 2008-50 : Conseils d'écoles. Désignation des délégués.

M. le Maire propose que soient désignés :

- M. Patrick Decolin ou Anne Marie Paisant
- Mme Marie-Claude Fontanier

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (opposition) les membres délégués aux Conseils d'écoles.

Délibération 2008-51 : Conseil d'administration de l'Arche de Noé.

M. le Maire propose que soient désignés :

- M. Patrick Decolin
- M. Alain Derkaloustian
- M. Alain Richard
- M. Eric Menveux (au titre de la convention), en qualité de membres titulaires
- Mlle Laurence Duwer, en qualité de membre suppléant (au titre de la convention)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (opposition) les membres délégués au Conseil d'administration de l'Arche de Noé.

Délibération 2008-52 : Syndicat Intercommunal pour la gestion de la fourrière animale.

M. le Maire propose que soient désignés :

- M. Gérard Caron, en qualité de membre titulaire

- M. Éric Menveux, en qualité de membre suppléant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (opposition) les membres délégués au Syndicat Intercommunal pour la gestion de la fourrière animale

Délibération 2008-53 : Désignation des membres de la CLIS

M. le Maire propose que soient désignés :

- M. Gérard Caron, en qualité de membre titulaire
- M. Bertrand Lecaille, en qualité de membre suppléant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (opposition) les membres délégués à la CLIS.

Délibération 2008-54 : Désignation des membres du Syndicat Intercommunal d'études et de réalisations du Pays de France.

Le Conseil désigne par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (opposition) M. Decolin et Mme Fontanier en qualité de membres titulaires.

Délibération 2008-55 : Désignation du représentant de la commune en qualité de Président de la commission communale de sécurité.

Le Conseil désigne par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (opposition) M. Decolin en qualité de Président et M. Jozeau en qualité de Président suppléant.